ALHAQ الحق
la vérité

LES ORIGINES DE LA **CÉLÉBRATION** DE L'ANNIVERSAIRE DU **PROPHÈTE**

Abu Khadeejah Abdul-Waahid Alam

DINE AL HAQQ
L'ISLAM SUIVANT LE CORAN ET LA SOUNNAH SELON LA MÉTHODOLOGIE DES PIEUX PRÉDÉCESSEURS

حكم الاحتفال بالمولد النبوي

صلى الله عليه و على اله و سلم

LES ORIGINES DE LA CELEBRATION DE L'ANNIVERSAIRE DU PROPHETE

Ecrit par l'imam

ABU KHADEEJAH ABDUL-WAAHID ALAM

Louanges à Allah, le Seigneur des mondes – que les salutations d'Allah, Sa paix et bénédictions soient sur le plus Noble de tous les Prophètes et Messagers, Mohammed, ainsi que sur sa famille, ses Compagnons et tous ceux qui les suivent précisément jusqu'à l'établissement de l'Heure.

L'un des points de discussion les plus abordés, controversés, et sujet à de vifs débats parmi les Musulmans depuis longtemps a été de savoir si il est permis ou pas de célébrer l'anniversaire du Prophète (ﷺ). Dans ce livret, nous espérons élucider cette pratique qui est célébrée par un groupe de Musulmans durant des siècles.

Un fait sur lequel les Musulmans des deux « camps » sont d'accord est que le Messager d'Allah (ﷺ) n'a pas fêté son propre anniversaire, ni n'a encouragé quiconque à le faire.
Les Califes bien Guidés après lui, Abu Bakr, 'Omar, 'Othmân et 'Alî (رضى الله عنهم), de même n'ont pas fêté son anniversaire, et n'ont pas fêté leur propre anniversaire non plus, ni aucun Prophète venu avant notre Prophète (ﷺ). Son obligation, sa permission et sa recommandation n'est mentionné dans aucun verset du Livre d'Allah, ni dans les paroles authentiques de Son Messager (ﷺ). Les deux partis, aussi bien adeptes et opposants, sont également d'accord que le terme *'Eid* (fête) n'a jamais été utilisé pour l'occasion de l'anniversaire du Prophète (ﷺ). De ce fait, les opposants à la désignation d'un jour de commémoration et de célébration disent : la simple mention de l'événement de la naissance du Prophète (ﷺ) ainsi que sa noblesse et son mérite sur le reste de la création, qui est accepté par tout Musulman, n'est pas une preuve de la licéité de célébrer son anniversaire, comme nous l'éclaircirons dans cette analyse, in shâ Allah.

La génération qui a suivi les Compagnons, connue sous le nom de *tâbi'în,* puis ceux qui les ont suivis, de même n'ont pas célébré l'anniversaire du Messager (ﷺ), ni l'anniversaire du Prophète

Jésus le fils de Marie (عليه السلام), ni l'anniversaire d'autres qu'eux. Donc ceux qui étaient les plus étroitement liés au Prophète (ﷺ) parmi sa famille proche, ses épouses, ses enfants, ses petits-enfants et ses Compagnons – ceux qui connaissaient son mérite, sa naissance, et son envoi, ceux qui l'ont défendu plus que ceux qui sont apparus dans les dernières générations, ceux qui l'ont aimé plus que les dernières générations, ceux qui l'ont connu mieux que quiconque de l'humanité – aucun d'eux n'ont distingué le jour de sa naissance comme fête, pas un seul d'entre eux.

De plus, aucun des quatre Imâms bien connus n'ont célébré son anniversaire, ni Abu Hanîfa (mort en 150AH), ni Mâlik bin Anas (mort en 179AH), ni Shâfi'î (mort en 204AH), ni Ahmad bin Hanbal (mort en 241AH) et ni aucun de leurs étudiants bien connus.

Jusqu'à ce jour, plus de quatorze siècles depuis la mort de notre noble Prophète (ﷺ), pas un seul verset ou *hadîth* (Tradition Prophétique) n'a été établi authentiquement, prouvant la validité de cet « acte religieux », ni dans les six célèbres recueils de *hadîth* [1] et ni dans autres qu'eux. Oui, il y a la mention de sa naissance dans de nombreux récits authentiques, ceci n'est pas contesté, tout comme il y a la mention de la naissance de Maryam dans le Coran (رضى الله عنه) et la naissance miraculeuse de son fils 'Isa (Jésus) (عليه السلام). Néanmoins, il y a une absence claire de tout récit mentionnant la désignation d'un jour ou une semaine, ou une fois par an, pour la célébration de sa date de naissance.

---

[1] Les six recueils connus de la Tradition Prophétique sont : Al-Bukhârî, Muslim, Abu Dawûd, at-Tirmidhî, Ibn Mâjah et an-Nasâ-i. Les plus authentiques d'entre eux sont indubitablement les recueils de al-Bukhârî et Muslim. Les quatre autres recueils ne sont pas considérés comme libre de contenir des récits faibles. À notre époque, le grand savant du *hadîth* , Shaykh al-Albânî (رحمه الله) a vérifié l'authenticité de ces ouvrages en utilisant les principes des anciens savants du *hadîth* et a ainsi séparé les récits faibles des récits authentiques.

Nous devons d'emblée préciser clairement que l'amour du Prophète (ﷺ) est une obligation pour tout croyant, tandis que opposer sa guidée et opposer son exemple est interdit. Ceci a été affirmé explicitement par notre Seigneur dans le Coran : ***« Et quiconque oppose le Messager après que le droit chemin lui est apparu et suit un sentier autre que celui des croyants (les Compagnons du Prophète), Nous le laisserons comme il s'est détourné et le brûlerons dans l'Enfer. Et quelle mauvaise destination. »***[2]

Instaurer de nouveaux actes d'adoration ou rites qui n'étaient pas accomplis par le Prophète (ﷺ) et ses Compagnons (رضى الله عنهم) par lequel une personne cherche à se rapprocher d'Allah est interdit dans notre religion. Ces actes sont nommés *bid'a* (innovations religieuses). Les actes d'adoration sont légiférés par Allah à travers Sa Législation, la *Sharî'a*, donc personne n'a le droit de légiférer dans la religion. Allah, Le Très-Haut dit :
« Ou bien auraient-ils des associés [à Allah] qui auraient établi pour eux des lois religieuses qu'Allah n'a jamais permises. » [3]

L'Imâm al-Awzâ'î (mort 157AH), l'un des illustres savants du deuxième siècle, prononça ces paroles formidables :

« Patiente sur la Sunna et arrête-toi là où les gens avant toi se sont arrêtés. Parle avec ce dont ils ont parlé, et abstiens-toi de ce dont ils se sont abstenus. Suis la voie de tes Pieux Prédécesseurs (Salaf-us-Sâlih), car ce qui leur a suffit te suffira. » [4]

Ces paroles de l'Imâm al-Awzâ-î sont en accord total avec les paroles de notre noble Messager (ﷺ) dans lequel il dit :

---

[2] Le Noble Coran, Sourate An-Nisâ (Les Femmes): 115.
[3] Le Noble Coran , Sourate ash-Shûra (La Consultation) : 21.
[4] Voir Sharh Usûl al-I'tiqâd de al-Lâlikâ'î, 2/154.

« Quiconque introduit dans notre affaire-ci (Islam) ce qui n'en fait pas partie, cette chose sera rejetée. »[5]

Une personne pourrait dire : *« mais je n'ai pas introduit cette fête d'anniversaire, je ne fais que suivre les autres dans cet acte, donc je suis libre de tout blâme. »*

La réponse à ce doute est encore une autre parole du Prophète (ﷺ) dans lequel il dit :

« Quiconque accompli un acte qui ne fait pas partie de notre affaire-ci (Islam) verra cet acte rejeté. »[6]

Ainsi, que la personne introduise elle-même quelque chose de nouveau ou que la personne agisse simplement et suis les autres dans une affaire qui ne fait pas partie de l'Islam (qui ne possède aucune preuve spécifique) ceci est rejeté par Allah, Le Très-Haut, et rejeté par le Messager d'Allah (ﷺ). Ceci signifie que Allah ne récompensera pas la personne qui accompli quelconque acte religieux qui n'était pas accompli par le Prophète et ses Compagnons. Plutôt, Allah a menacé de punir l'auteur de cet acte s'il persiste sur cela après que la vérité lui soit parvenue. Le Messager (ﷺ) a dit clairement dans un récit authentique :

« La meilleure parole est la Parole d'Allah, est la meilleure guidée est la guidée de Mohammed. Les plus mauvaises des choses sont les choses nouvelles [introduites dans l'Islam] et toute chose nouvelle est une innovation (bid'a) et toute bid'a est égarement, et tout égarement est en Enfer. » [7]

Par conséquent, les innovations dans la Religion mènent en Enfer, et nous cherchons refuge auprès d'Allah contre cela. Alors que la

---

[5] Bukhârî, n° 2697, Muslim, n° 1718.

[6] Muslim, n° 1718.

[7] Rapporté par an-Nasâ-î, et dans al-Mishkât, n° 137.

personne croit qu'elle fait du bien, elle récolte en fait des péchés pour elle-même qui seront une cause de regret dans l'Au-Delà. Ceci sont les ordres du Messager (ﷺ), et Allah Le Très-Haut a dit : ***« Prenez ce que le Messager vous donne, et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en. »*** [8]

Donc il nous est ordonné de nous éloigner des innovations dans la Religion par un ordre direct du Messager (ﷺ). En effet, la personne est menacée du châtiment d'Allah pour avoir désobéi au Messager d'Allah (ﷺ) :

« Que ceux donc qui s'opposent à son commandement prennent garde qu'une épreuve (fitna) ne les atteigne, ou que ne les atteigne un châtiment douloureux. » [9]

Et même si une personne venait à citer l'opinion d'un savant religieux pour appuyer cette innovation de célébrer l'anniversaire du Prophète (ﷺ), alors ceci n'est pas du tout une preuve dans la Religion et ne peut pas l'emporter sur la Révélation. La preuve dans les croyances et actes religieux est établie dans le Coran et la Sunna (Tradition Prophétique). Et si deux Musulmans diffèrent dans quelconque affaire, qu'ils soient des savants de Ahl-as-Sunna, ils sont dans l'obligation d'accepter le Jugement du Coran et de la Sunna, afin de prouver qui est correct et qui est dans l'erreur :

« Ô vous qui avez cru ! Obéissez à Allah et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement. Et si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Allah et au Messager, si vous croyez en Allah et au Jour Dernier. Ce sera bien mieux et de meilleure interprétation (et aboutissement). » [10]

---

[8] Le Noble Coran, Sourate al-Hashr (L'Exode): 7.

[9] Le Noble Coran, Sourate an-Noûr (La Lumière) : 63.

[10] Le Noble Coran, Sourate an-Nisâ (Les Femmes): 59.

Nous voyons les Soufis [11] et autres prenant le *Mawlid* (date de naissance du Prophète) comme une fête religieuse, un *'Eid*, et un jour annuel d'adoration spéciale. Donc dans cette situation nous sommes tous dans l'obligation de renvoyer cette divergence au Livre d'Allah et à la Sunna afin de voir quelle position est appuyée par la Révélation et laquelle ne l'est pas.

À partir de ce qui a été mentionné ci-dessus, le lecteur peut voir clairement que la fête et le rite du *Mawlid* n'est étayé par aucun texte religieux. En vérité, il n'y a pas un seul savant de Ahl-as-Sunna wal Jamâ'a des trois premiers siècles qui n'ait fêté cette anniversaire ou même encouragé à le fêter. Donc la citation d'un savant quelconque des siècles plus tard qui, selon les Soufis égarés, aurait permis de la célébrer ne fait pas de celle-ci une fête faisant partie de notre Religion parfaite et complétée.
Si une personne parmi les Soufis venait à se présenter et à décider de fêter l'anniversaire du Prophète 'Isa, Moussa ou tout autre Prophète (عليهم السلام) ou l'anniversaire d'un Compagnon (رضى الله عنهم), alors notre réponse sera la même : « Veuillez présenter vos preuves du Livre d'Allah et de la Sunna pour votre acte, si vous êtes véridiques. Veuillez nous montrer un récit authentique dans lequel le Prophète (ﷺ) ou ses Compagnons ou les quatre Imâms désignaient un jour dans l'année pour la célébration de cet événement que vous appelez « *Eid Milâd an-Nabî* !»

---

[11] Une ancienne secte ésotérique répandue de nos jours au sein des Musulmans. Leurs caractéristiques principales consistent à chercher l'intercession à travers les défunts « saints pieux » en les invoquant. Ils sont nombreux à faire des pèlerinages spéciaux en visitant les tombes des pieux, se prosternant devant les cimetières et faisant le *tawâf* autour. Ils croient que les défunts ont un effet sur les vivants, donc ils leur demande l'aide et le secours. Ils se livrent à des pratiques innovées en chantant le nom d'Allah et du Prophète (ﷺ) d'une manière qui n'a jamais été pratiquée par le Prophète d'Allah (ﷺ) et ses Compagnons. Pour plus d'informations détaillées : tawhidfirst.com, bidah.com et barelwis.com.

Cher lecteur, chère lectrice, sachez qu'une Religion qui est parfaite et complète ne requiert aucun ajouts ou rites, Allah Le Très-Haut a dit :

« Aujourd'hui j'ai parachevé pour vous votre religion et accompli sur vous mon bienfait et j'agrée l'Islam pour vous comme Religion. » [12]

Dès lors, après la révélation de ce verset il n'y avait aucuns nouveaux actes d'adorations supplémentaires révélés, et toutes les louanges appartiennent à Allah. Ce qui a suivi de la Révélation après ce verset était la confirmation de ce qui était déjà présent. Donc le Messager (ﷺ) est mort après avoir transmis le message clair et complet, et il n'a laissé aucune affaire qui mène au Paradis si ce n'est qu'il l'a expliqué à ceux qui le suivent, de même il n'a laissé aucune affaire qui éloigne de l'Enfer ceux qui le suivent si ce n'est qui les a mis en garde contre cela. Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit :

« Allah n'a pas envoyé un Messager si ce n'est qu'il était dans l'obligation de les orienter vers ce qui est bien pour eux, et de les avertir contre tout ce qui est mal pour eux. » [13]

Et il a dit également (ﷺ) : ***« Par Celui Qui détient mon âme dans Sa Main, je n'ai pas laissé quoi que ce soit qui vous rapproche du Paradis et vous éloigne de l'Enfer si ce n'est que je vous l'ai ordonné. Et je n'ai pas laissé quoi que ce soit qui vous rapproche de l'Enfer et vous éloigne du Paradis si ce n'est que je vous l'ai interdit. »*** [14]

---

[12] Le Noble Coran , Sourate al-Mâ-ida (La Table Servie) : 3

[13] Sahih Muslim, rapporté par Abdullâh bin 'Amr (رضى الله عنهم)

[14] Rapporté par Imâm Ahmad et Ibn Khuzayma.

Ces personnes qui encouragent les autres aux rites et actes religieux qui n'étaient pas accomplis par le Messager d'Allah et ses nobles Compagnons disent en substance que le Prophète (ﷺ) a échoué, oublié ou négligé d'informer sa communauté au sujet de l'importance de fêter son anniversaire tous les ans, et d'allumer des bougies et lumières décoratives pour l'occasion, ainsi que de chanter, défiler dans les rues, danser avec joie, visiter les tombes, manger et boire, distribuer des bonbons aux enfants, s'offrir des cadeaux et être absorbés dans de longues séances de *dhikr* ! Tout cela, soit le Prophète (ﷺ) a négligé de le dire à sa communauté, ou oublié de leur dire, et cette idée est évidemment absurde. Ou doit-on croire que les grands Compagnons tels que Abu Bakr, 'Omar, 'Othmân et 'Alî (رضى الله عنهم) qui occupaient des positions de dirigeants après la mort du Prophète (ﷺ) ont dissimulé cette information, ou que les grands savants des *ahadîth* Prophétiques tels que al-Bukhârî, Muslim, Abu Dawûd et les autres ont négligé cette pratique annuelle et par conséquent ne l'ont pas inclue dans leurs recueils de *ahadîth* ?! Ou est-ce que ces innovateurs croient que le plus noble de tous les Prophètes d'Allah (ﷺ), qui ne parlait et n'agissait si ce n'est avec la Révélation, leur a donné le droit d'inventer de nouveaux rites et actes d'adoration que Allah, Le Très-Haut, ne leur a pas autorisé ?
Allah a dit : ***« Ou bien auraient-ils des associés [à Allah] qui auraient établi pour eux des lois religieuses que Allah n'a jamais permises. »*** [15]

Son Message est parachevé et comporte une guidée complète, ne laissant rien à l'imagination et aux passions de quiconque ! Un guide complet et sans aucune défaillance, vers la Satisfaction d'Allah et le Paradis. Il (ﷺ) a guidé sa Oumma vers ce qu'il y a de meilleure pour eux et leur a interdit les actes et rites d'adoration nouvellement inventés ainsi que les fêtes nouvellement inventées. En vérité, si cet événement du *Mawlid* (l'anniversaire) était

---

[15] Le Noble Coran, Sourate ash-Shûra (La Consultation) : 21.

quelque chose de bien, alors les nobles Compagnons auraient été les premiers à y accourir, et ils n'auraient jamais délaissé cet « acte noble » pendant les siècles suivants. Ibn Taymiyyah (mort 728AH) a dit :

« Prendre des occasions particulières qui ne sont pas rapportées dans la législation du Coran et de la Sunna telles que certaines nuits du mois de Rabi' al-Awwal, qui est soi-disant l'anniversaire [du Prophète], ou certaines nuits de Rajab, ou le 18ème de Dhul-Hijjah, ou le 8ème de Shawwal, que certains nomment le « 'Eid des Pieux » - tout ceci sont des innovations qui n'ont pas été recommandées ou mises en pratiques par les Pieux Prédécesseurs- et Allah, Le Tout -Parfait, Sait mieux. » [16]

Ibn al-Hâj al-'Abdarî (mort 737AH) a dit :
« Et parmi ce qu'ils ont introduit comme affaires de bid'a avec leur croyance que ceci est parmi les meilleures des actes d'adoration et le plus évidents des signes, il y a ce qu'ils pratiquent dans le mois de Rabî' al-Awwal : l'anniversaire du Prophète (ﷺ). Et elle englobe un nombre considérable d'innovations et d'actes interdits.
Parmi celles-ci [innovations et actes interdits accomplis en ce jour] : leur recours à des chanteurs et artistes avec des instruments musicaux. Donc contemplez, qu'Allah nous fasse miséricorde ainsi qu'à vous, l'opposition à la Sunna Pure, comment elle est déformée et rendue disgracieuse, et traînée vers l'interdit. Ne voyez-vous pas que lorsqu'ils opposent la Sunna et fêtent l'anniversaire [du Prophète], ils ne se limitent

---

[16] Voir Mu'jam al-Bid'a, p.981. Voir aussi l'ouvrage formidable de Ibn Taymiyyah, Iqtidâ as-Sirât al-Mustaqîm li Mukhâlifati asHâb al-Jahîm, (2/619) Maktabatur-Rushd), dans lequel il affirme clairement que les gens sont récompensés pour leur amour du Prophète et leurs efforts dans cela, mais ils ne sont pas récompensés pour les innovations. Puis il démontre comment ces innovateurs ont opposé les anciennes générations pieuses dans la célébration du Milâd.

pas simplement à l'acte lui-même? Plutôt ils ajoutent à cela de nombreux actes futiles, tel qu'il a été mentionné. Donc la joie et le bonheur est pour celui qui se cramponne au suivi du Livre d'Allah et la Sunna et la voie qui connecte à cela – et ceci se trouve dans le suivi des Salaf qui ont précédés, qu'Allah les agrée tous, car ils étaient plus savants de la Sunna que nous, ils avaient plus de connaissance des récits et ils avaient une meilleure compréhension des sujets. » [17]

Les premiers à innover cette fête d'anniversaire du Prophète (ﷺ) étaient la tribu de Banî 'Ubaid al-Qaddâh [18], ceux qui se faisaient appeler les Fâtimides, et prétendaient être affiliés aux enfants du

---

[17] Al-Madkhal, 2/30 et autres. Voir Mu'jam al-Bid'a, p.981.

[18] 'Ubaid bin Maymûn al-Qaddâh était le fondateur de l'état de 'Ubaidiyyah à Tunis, au Nord de l'Afrique, à la fin du 3ème siècle Hégirien. L'Imâm al-Dhahabî a écrit dans as-Siyar (15/141) : « 'Ubaidullah Abu Mohammed, le premier des Califes des Kharijites 'Ubaidî Bâtinî qui a rejeté l'Islam, proclama [la religion de] ar-Rafd (le rejet et la haine des Shi'a envers les Compagnons) alors qu'il dissimulait la doctrine Isma'îliyyah. Ils ont envoyés des prédicateurs afin d'égarer les ignorants et les habitants des montagnes. Ce chef déclarait qu'il était un Fâtimî, de la descendance de Ja'far as-Sâdiq. » Ce 'Ubaid était le fils de Maymûn, un Juif perse d'influence Majûs. Il gouverna l'état 'Ubaidî jusqu'en 322AH. Puis l'état fut régné par son fils, Abul-Qâsim al-Qâ'im bi-Amrillah jusqu'en 334AH, puis par son fils al-Mansûr Isma'îl jusqu'à sa mort en 341AH, ensuite par son fils Abu Tamîm al-Mu'izz li-Dînillah qui étendit l'état Isma'îlî Bâtinî jusqu'en Égypte en l'an 358AH. De nombreuses guerres eurent lieu entre les gouverneurs Sunni et ces Isma'îlî Bâtinî. Al-Mu'izz était un astrologue qui croyait à l'influence des étoiles, et il a établi également des tombes et enseigna aux gens à chercher tabarruk (bénédictions) de ces tombes, menant à l'introduction du shirk (vouer des actes d'adorations à autres que Allah) en Égypte. Al-Hâkim bi-Amrillâh, le gouverneur qui suivit après al-Mu'izz s'auto-proclama Dieu. Ce sont ces gens qui ont innové la célébration de la naissance du Prophète, faisant de celle-ci un jour de 'Eid, l'incluant ainsi parmi les autres fêtes des Shi'a telles que le jour de Ghadîr, et les anniversaires de 'Alî, Fâtima, Hasan et Husayn et aussi la célébration de Noël, comme il a été confirmé par al-Maqrîzî dans al-Khitat. L'état 'Ubaydî avait été établi dans le but de propager la mécréance et combattre les Musulmans Sunni, leurs gouverneurs et leurs états, en utilisant le voile du Shi'isme comme couverture. (Se référer à bidah.com)

cousin du Prophète, 'Ali bin Abî Tâlib (رضى الله عنه) et sa femme Fâtima (رضى الله عنها), la fille du Messager d'Allah (ﷺ).

Ils sont apparus durant le Califat Abbasside et ont gouverné l'Égypte à partir de 360AH pendant deux siècles, ils étaient une secte des Shi'ites connus sous le nom de *Isma'îlî,* en raison de leur connexion à Isma'îl Mohammed bin Ja'far – et c'est pour cette raison qu'ils sont nommés Isma'îlî. Ils avaient de nombreuses oppositions à la croyance Islamique et au monothéisme Islamique (Tawhîd), et ont commis de la mécréance claire, au point où leurs chefs se sont attribué pour eux-même la divinité et étaient vénérés par leurs adeptes. Et parmi eux il y avait leur gouverneur, al 'Ubaidî. Les historiens Musulmans mentionnent que leurs réelles origines sont loin de Fâtima et 'Alî (رضى الله عنهما) - plutôt leurs origines se trouvent avec les Majûs de Perse, adorateurs du feu (Zoroastriens) et à la tribu de 'Ubaid al-Qaddâh. Donc il est plus approprié qu'ils soient nommés 'Ubaidî et Ismâ'ilî ; et ils le reste jusqu'à ce jour. Leur croyance étaient que Allah est incarné dans Sa création, dans la conception que la Révélation possède des significations ésotériques cachées qui ne sont connues que de leurs propres savants et « saints », et ceci les mènent à être considérés mécréants par les grands Savants de Ahl-as-Sunna de cette époque.

Avant eux, il n'y avait aucune fête du *Mawlid* du Messager d'Allah [19]. L'Imâm Ahmad bin 'Alî, Taqiyy ad-Dîn al-Miqrîzî (mort 845AH), connu comme étant le Shaikh des historiens d'Égypte, a écrit un célèbre ouvrage intitulé *Kitâb Khitat al-Miqrîziyyah*. Dans cette ouvrage [20] il énumère ces Jours que les Shi'a Isma'îlî prenaient comme jours de fête, et l'état des gens pendant ces périodes et ce qu'ils faisaient. Donc tout au long de

---

[19] Voir Kashf ash-Shubuhât, explication de Shaikh Sâlih al-Fawzân et l'explication de Shaikh Sâlih bin 'Abdul-Azîz Âl-ash-Shaikh. Voir aussi al-Khitat al-Miqrîziyyah 1/490.
[20] Voir al-Khitat al-Miqrîziyyah 1/490.

l'année ils spécifiaient des jours de festivités, rites et célébrations. Parmi ceux-ci, il mentionne (dans le but de recenser quelque uns parmi ceux qu'il cite dans son ouvrage) :

Les fêtes du nouvel an, les festivités de 'Ashûra, l'anniversaire du Prophète (ﷺ), l'anniversaire de 'Alî bin Abî Tâlib, l'anniversaire de Hasan et Husayn, l'anniversaire de Fâtima la fille du Prophète (ﷺ), l'anniversaire du gouverneur, la première nuit du mois de Rajab, la nuit de la moitié du mois de Rajab, la première nuit du mois de Sha'bân, le commencement du Ramadhân, *'Eid al-Fitr*, *'Eid al-Adhâ* [21], la célébration de la conquête du Golfe, le nouvel an perse, le Jour de l'Épiphanie et ainsi de suite.

Et il en mentionne plusieurs autres, mais cette liste devrait suffire au noble lecteur et l'amener à réfléchir sur les origines de cette pratique innovée du *Mawlid*. Ainsi, ce sont ces Shi'a Isma'îlî qui ont déclenché ces fausses festivités sur la Oumma de Mohammed (ﷺ). Et qui choisirait de les imiter si ce n'est un Musulman ignorant, qui est trompé par les Shaikhs de cette secte Soufî, ou celui qui croit que la voie de ces Shi'a Isma'îlî Bâtinî est plus digne d'être suivie que la voie des Compagnons du Messager d'Allah (ﷺ) ?

Maintenant que le Musulman sincère connaît l'origine de cette fête, la fêtera-t-il ? Est-ce qu'il prétendra qu'il existe une « Bonne *Bid'a* » ? Si la personne continue de fêter ce jour, alors il n'y a rien qui puisse l'empêcher de fêter toutes les autres festivités que les Shi'a Isma'îlî ont célébré. Si une *bid'a* est véritablement bonne en Islam, alors pourquoi pas ? Pourquoi juste s'arrêter au *Mawlid (anniversaire)* du Messager Mohammed (ﷺ) ? Pourquoi pas Jésus (عليه السلام), 'Alî, Fâtima, Hasan, Husayn (رضى الله عنهم) ? Pourquoi pas le nouvel an et le nouvel an perse ? Pourquoi pas la fête des mères, la fête des pères, la Saint-Valentin, Noël aussi ? Et en faire

[21] 'Eid al-Fitr et 'Eid al-Adhâ sont les deux seules fêtes de cette liste qui sont en réalité légiférées dans le Coran et la Sunna !

une année interminable de célébrations tous les jours ?! N'est-ce pas que bon nombre de celles-ci sont vraisemblablement de bonnes innovations ?

Quand aux gens de la Sunna, ceux qui aiment Allah, Le Très-Haut, et aiment son Messager et suivent les anciens croyants, alors pour eux leur suffit ce que le Prophète (ﷺ) a dit lorsqu'il émigra vers Médine et trouva les gens en train de fêter deux jours de *'Eid*, dont l'un qu'ils prirent des perses. Lorsque les gens de Médine informèrent le Messager (ﷺ) que ces deux jours sont des jours de fête, il leur dit :
« En vérité Allah les a remplacés par deux jours qui sont meilleurs : le Jour de Adhâ et le Jour de Fitr. » [22]

Ainsi, le Prophète (ﷺ) remplaça toutes les autres fêtes par d'autres meilleures, donc celles-ci sont meilleures que le *Mawlid,* le nouvel an, et autres. Et tout comme Ibn al-Hâj (رحمه الله) affirma ci-dessus, non seulement ces personnes introduisent un acte égaré et interdit et prétendent que cela fait partie de l'Islam, ils mélangent en plus cet égarement à d'autres péchés et transgressions tels que : la mixité entre hommes et femmes, les danses Soufis et Derviches, le jeu d'instruments de musique, la marche et les chants en grands groupes dans les rues, l'allumage de bougies et lanternes pendant des jours et des semaines avant et après le *Mawlid*, remplissant leurs maisons et lieux d'adorations avec des décorations et éclairages de fêtes tout comme les Chrétiens à Noël, participant à des assemblées de *dhikr* qui étaient inconnus au temps de la Prophétie, psalmodiant à voix haute en répétant continuellement les mots « Yâ Mohammed ! » (Ô Mohammed !) sans cesse, ou récitant sans arrêt des versets sélectionnés du Coran, invoquant les défunts « saints » qui sont le plus souvent enterrés à des milliers de kilomètres, demandant leur

---

[22] Rapporté par Abu Dawûd, an-Nasâ-î, voir as-Sahîha, nº 2021.
Adhâ est le 'Eid après le Hajj, et Fitr est la fête de 'Eid après le mois de Ramadhân.

aide et intercession, qui est une invocation (du'a) et par conséquent une adoration à autre que Allah. Certains vont même visiter les tombes de ces « saints » et « confrères » et « awliyâ » et se prosternent à eux et leur demande directement l'aide et le secours, ou ils demandent l'intercession par des invocations qu'ils leur adressent. Tout ceci est contraire à la croyance Monothéiste en Allah. (le Tawhîd de l'adoration d'Allah Seul). [23]

D'autres vont jeûner un seul lundi dans l'année durant le mois de Rabî al-Awwal et fêter le soir, pensant que ceci fait partie de la Sunna de jeûner un seul lundi dans l'année en guise de célébration de l'anniversaire du Messager d'Allah (ﷺ), et ce faisant dénaturant complètement les paroles du Messager (ﷺ) dans lequel il a été questionné au sujet du jeûne le lundi, auquel il répondit :

« C'est le jour où je suis né, et le jour où j'ai commencé à recevoir la Révélation. » [24]

Donc les personnes ignorantes s'imaginent que ceci est une preuve qui leur permet de célébrer et faire la fête chaque année, tandis que le Messager (ﷺ) fait référence ici au jeûne hebdomadaire le lundi, que lui-même (ﷺ) avait l'habitude de jeûner, ainsi que le jeudi, tel qu'il a été clairement rapporté dans les récits authentiques. [25]
De plus, le Messager (ﷺ) n'a jamais nommé le lundi un Jour de *'Eid*. Et il n'en a pas fait un événement « une fois dans l'année » non plus ! Plutôt, il jeûnait les lundis et jeudis, et jeûner les lundis et jeudis est une Sunna avérée. Le lecteur doit être pleinement conscient qu'il n'y a pas de jour de fête, rite ou adoration pour l'anniversaire du Messager d'Allah (ﷺ) rapporté dans aucun des

---

[23] Voir al-Bâ'ith de Abu Shâma, 110, al-Madkhal de Ibn al-Hâj 2/5-16, al-Ibdâ' fi Madâr al-Ibtidâ' de Ali Mahfûdh.
[24] Rapporté par Muslim dans son Sahîh, et Ahmad bin Hanbal dans son Musnad.
[25] Voir al-I'tisâm de ash-Shâtibî, 2/23.

textes authentiques, et ceci n'était pas pratiqué dans les anciennes générations jusqu'à l'apparition des Bâtinî, 'Ubaidî, Isma'îlî, Shi'ites, ces égarés qui l'ont instauré.

Si quelqu'un prétend que c'est une *bid'a hasana* (une innovation bonne et louable), alors nous leur disons qu'il n'existe pas d'innovation louable dans la Religion. Si quelqu'un dit que certains des savants récents ont utilisé ce terme, alors nous disons que lorsque nous analysons les paroles de bon nombre de ces savants, alors nous nous apercevons rapidement qu'ils ont seulement considéré le terme « bonne innovation » comme applicable linguistiquement ou dans les affaires mondaines, et non pas au sens religieux. Tout comme lorsque le deuxième Calife 'Omar bin al-Khattâb (رضى الله عنه) vit les gens prier en groupe le Tarâwîh la nuit pendant le mois de Ramadhân, il dit : ***« Quelle excellente innovation que celle-ci. »*** Donc s'agissait-il une bonne innovation religieusement parlant ou linguistiquement parlant ?

Lorsque nous nous penchons sur le sujet, nous nous rendons vite compte que 'Omar bin al-Khattâb (رضى الله عنه) parlait linguistiquement. Comment le savons-nous ? En raison du fait que la prière du Tarâwîh en groupe était déjà légiférée et établie par le Messager d'Allah (ﷺ) dans sa mosquée des années plus tôt, tel qu'il avait été rapporté par de nombreux Compagnons. Le Messager d'Allah (ﷺ) dirigea ses Compagnons dans la prière nocturne durant le mois de Ramadhân, ***« et les gens priaient derrière lui »,*** ensuite il la délaissa (ﷺ) en disant, ***« Je craignais qu'elle ne vous soit rendue obligatoire et que vous ne seriez pas en capacité de la supporter. »***

Et 'Âisha (رضى الله عنها) dit : ***« Puis le Messager d'Allah (ﷺ) mourut et la situation demeura ainsi. »*** [26]. Ensuite, des années

---

[26] Rapporté par Bukhârî, 3/220 et Muslim, n° 761.

plus tard au temps du Califat de 'Omar (رضى الله عنه), 'Omar lui-même entra dans la mosquée et vit les gens prier en groupes séparés.

Puis il ('Omar) dit ***« Je pense qu'il serait mieux si je les regroupais derrière un seul qui récite »***, tout comme ils l'ont fait lorsqu'ils priaient derrière le Messager d'Allah (ﷺ). Ainsi, 'Omar les regroupa en suivant l'exemple du Prophète des années plus tôt. Lorsqu'il les vit quelques nuits plus tard derrière un récitateur, il prononça alors ces paroles connues : ***« Quelle excellente innovation que celle-ci. »*** [27]

Donc 'Omar (رضى الله عنه) a-t-il instauré quelque chose de nouveau qui n'était pas établi précédemment au temps du Messager d'Allah (ﷺ) ? Nous pouvons voir clairement qu'il a ravivé une Sunna, et n'a pas innové quoi que ce soit comme acte religieux ! Donc lorsqu'il a dit : ***« Quelle excellente innovation que celle-ci »***, de toute évidence il parlait linguistiquement, c'est-à-dire quelque chose de nouveau en son temps. Par conséquent, il ne justifiait pas les innovations religieuses, et les louanges appartiennent à Allah. [28]

Et ceci est absolument sans l'ombre d'un doute la signification de ce qui a été attribué à l'Imâm ash-Shâfi'î (mort 204AH) : Al-Bayhaqî rapporte avec sa chaîne dans *Manâqib ash-Shâfi'î* (1/469) de ash-Shâfi'î (رحمه الله) qu'il a dit :

« Les affaires nouvellement inventées sont de deux types : la première d'entre elles est ce qui oppose le Livre d'Allah, ou la Sunna, ou un récit [des Compagnons], ou le consensus – ceci est l'innovation égarée. Et la deuxième est ce qui a été instauré de bien et il n'y a pas un seul savant qui l'oppose. Ceci est

[27] Rapporté par Bukhârî, 4/218, Mâlik, 1/114
[28] Voir Iqtidâ as-Sirât al-Mustaqîm de Ibn Taymiyyah, p.275-277, al-I'tisâm de ash-Shâtibî, 1/193-195, et Salât at-Tarâwîh de al-Albânî, p.52-54.

nouvellement instauré mais pas blâmable et 'Omar (رضى الله عنه) avait dit concernant la prière nocturne durant le mois de Ramadhân « Quelle excellente innovation que celle-ci » ce qui signifie qu'elle est nouvellement instaurée et ne l'était pas plus tôt » [29]

Cela signifie que le Tarâwîh en groupe était quelque chose de nouveau au temps de 'Omar (رضى الله عنه) et non pas quelque chose de nouveau dans l'Islam ! Il est incompréhensible que seul ce récit de al-Bayhaqî soit utilisé par les innovateurs afin de justifier le *Mawlid*, alors que ash-Shâfi'î lui-même donne un exemple clair de ce qu'il entend par une affaire nouvellement instaurée linguistiquement. Par ailleurs, les innovations dans les affaires mondaines telles que les voitures, avions, téléphones, etc. sont aussi de bonnes innovations tant qu'elles n'opposent pas le Coran, la Sunna et le Consensus (ijmâ'). [30] Al-Hâfidh Ibn Kathîr dit dans son *Tafsîr* [31] **:**

« Et la bid'a est de deux types. Parfois elle peut être une innovation dans la Législation, tel qu'il est démontré dans sa parole (ﷺ) : *« Toute affaire nouvellement inventée est une innovation et toute innovation est égarement »*, et parfois elle peut-être une innovation linguistique, telle que la parole du Chef des Croyants, 'Omar bin al-Khattâb (رضي الله عنه) dans le fait de les regrouper pour la prière du Tarâwîh et leur continuation sur cela, *« Quelle excellente innovation que celle-ci. »*

Donc tout ceci devrait être suffisant pour le cœur qui est sincère, qui cherche la vérité, qui n'est pas enchaîné par le suivisme aveugle, un cœur qui est libre de ces gens blâmés qu'Allah,

---

[29] Voir Bidah.com

[30] 30Voir Tahdhir al-Muslimin anil-Ibtidâ' wal-Bida' fi-Din, Dar al-Imâm al-Bukhârî, de Ahmad bin Hajar Âl Butâmî (mort 1423AH), du fiqh Shâfi', 1428AH, p.114, se référer à Bidah.com

[31] Tafsîr Ibn Kathîr, Dar Tayyiba, 1422H, 1/398, se référer à Bidah.com

Le Tout-Puissant et Majestueux, a décrit dans Son Livre :

« Et lorsqu'on leur dit « suivez ce que Allah a fait descendre » ils disent : « Non, mais nous suivrons les coutumes de nos ancêtres » Et si leurs ancêtres n'avaient rien raisonné et s'ils n'avaient pas atteint la guidée ? » [32]

Louanges à Allah, Le Seigneur des Mondes, et que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur Son Messager, sa famille et ses Compagnons.

---

[32] Le Noble Coran, Sourate al-Baqara (La Vache) :170.

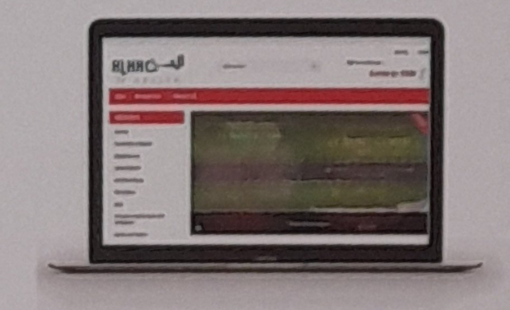


Retrouvez toutes nos traductions sur votre boutique en ligne :
www.dahwaaboutique.fr

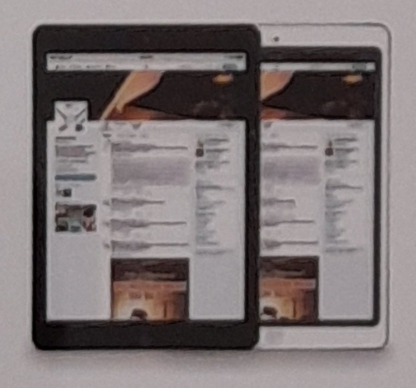
Contact : dahwaa@hotmail.fr
Twitter : @dinealhaqq
Telegram : t.me/dinealhaqq

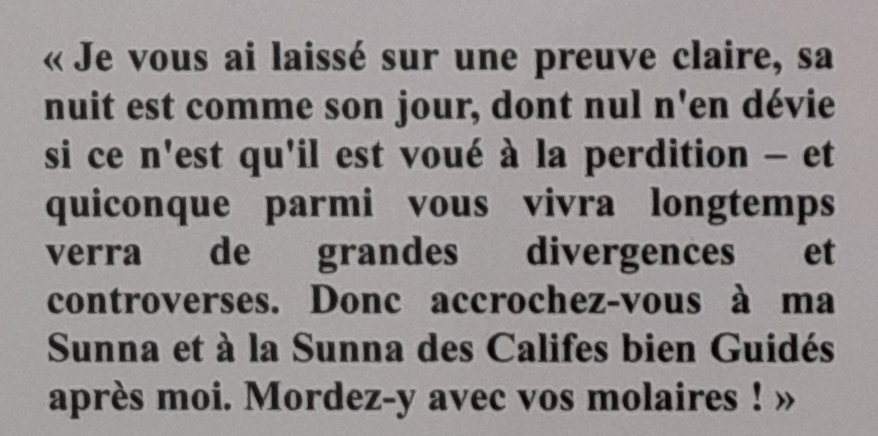
LES ORIGINES DE LA **CÉLÉBRATION** DE L'ANNIVERSAIRE DU **PROPHÈTE**

L'un des points de discussion les plus abordés, controversés, et sujet à de vifs débats parmi les Musulmans pendant longtemps a été de savoir si il est permis ou pas de célébrer l'anniversaire du Prophète (ﷺ). À travers ce livret nous espérons élucider cette pratique qui est célébrée par un groupe de Musulmans durant des siècles.

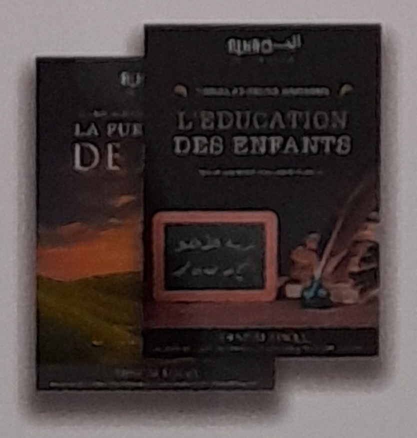


Afin d'arriver à une éventuelle conclusion sur ce sujet, nous devons avoir la certitude sur le fait que plus tôt nous remontons dans l'histoire, plus la religion est pure, jusqu'à l'époque des Compagnons du Messager d'Allah, à qui le Messager d'Allah a dit :





« Je vous ai laissé sur une preuve claire, sa nuit est comme son jour, dont nul n'en dévie si ce n'est qu'il est voué à la perdition – et quiconque parmi vous vivra longtemps verra de grandes divergences et controverses. Donc accrochez-vous à ma Sunna et à la Sunna des Califes bien Guidés après moi. Mordez-y avec vos molaires ! »



Lorsque les Musulmans diffèrent et tombent dans la controverse, ils doivent obligatoirement se cramponner au Livre d'Allah, à la Sunna du Prophète et la sunna de ses nobles Compagnons bien Guidés. Ce court livret a été rédigé à la lumière de ce principe.

NE PEUT ETRE VENDU

DINE AL HAQQ
@DINEALHAQQ | t.me/dinealhaqq | CONTACT: DAHWAA@HOTMAIL.FR | EBOUTIQUE: WWW.DAHWAABOUTIQUE.FR